

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 10-48/2025**

**Objet : Acquisition à l'euro symbolique de la parcelle cadastrée Section ZW229**

L'an deux mil vingt-cinq le 1<sup>er</sup> octobre à 18 heures, le conseil municipal de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LARUE Fabrice, Maire.

**Présents** : Mrs, Mmes LARUE Fabrice – ANGE Josianne – COMBRISSEON Jean-Luc – MANGIONE Sylvie – WOZNIAK Jean-Marie – BANC Jean-Pierre – ROUX Nicolas – GRANGER Anne-Marie – BOISSIEUX Thierry – AUROUX François – SALATA Philippe – BABILLON Agnès – LABLANQUI Jean-Marie – GIROT Dominique – BARRE Damien

**Absents** : PHILIBERT Carine, JUVENON Marie-Hélène, VEY-FARCE Cathy, ROBIN Christelle

Jean-Marie WOZNIAK a été élu secrétaire de séance.

Cette présente délibération a pour but d'autoriser Monsieur le Maire à acquérir à l'euro symbolique pour le titre de la Commune la parcelle sis Les Petites Seterees, cadastrée ZW229, d'une superficie de 902 m2.

Ce terrain est situé sur l'espace foncier des Petites Seterees. C'est une parcelle nue, située en zone Aa du PLU, en secteur agricole non constructible. L'acquisition de cette parcelle, et son incorporation dans le domaine public communal, permettra d'alimenter une « bourse foncière », celle-ci autorisant la possibilité d'échanges fonciers dans le cadre de la lutte contre les inondations ou le ruissellement.

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu l'arrêté publié au journal officiel du 11 décembre 2016 fixant les seuils applicables à la consultation du service des Domaines,

Vu le plan local d'urbanisme approuvé par le Conseil municipal,

Vu l'accord écrit des propriétaires dans le cadre de la succession FRAYSSE, pour une cession à l'euro symbolique,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

**APPROUVE** l'acquisition totale de la parcelle cadastrée ZW229 d'une superficie de 902 m2 à l'euro symbolique, en vue de son intégration dans le domaine communal,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à intervenir et tous les actes afférents à ce dossier,

**PORTE** les frais notariés à la charge de la Commune,

**MANDATE** l'étude de Maître Magali TRAVERSIER GENEVIER, sise 2 Rue Diderot 26100 ROMANS SUR ISERE afin d'établir l'acte notarié correspondant,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à assurer le suivi juridique, administratif, technique et financier de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.

Extrait certifié conforme.

Fait à Clérieux le 03 octobre 2025

Le Maire  
Fabrice LARUE



Le secrétaire de séance  
Jean-Marie WOZNIAK